



# Patrouilleur scolaire!

Sécurité  
routière



# Introduction

*Te voici à présent patrouilleur scolaire! Nous t'en félicitons et te remercions d'avoir accepté d'assumer cette tâche lourde de responsabilités. Tu as reçu une formation donnée par un instructeur de la police et tu sais maintenant comment tu dois te comporter en tant que patrouilleur scolaire.*

*Le trafic est aujourd'hui très dense et pour beaucoup d'enfants, il est difficile de traverser la route. Si les patrouilleurs scolaires n'existaient pas, il y aurait certainement beaucoup plus d'accidents à proximité des établissements scolaires. En tant que patrouilleur scolaire, tu fournis une importante contribution à la sécurité de tes camarades et des autres piétons.*

*Nous t'en remercions de tout cœur.*

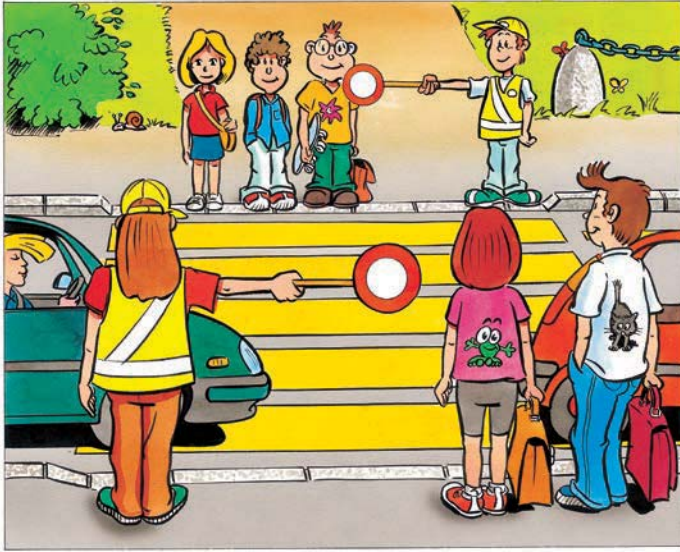
*Touring Club Suisse  
Sécurité routière*

# Ton comportement en tant que patrouilleur scolaire:

*La tâche la plus importante du patrouilleur scolaire est d'aider ses camarades à traverser les routes, les croisements et les places à forte densité de circulation.*

*Conformément aux instructions données par la police, tu dois observer les points suivants:*

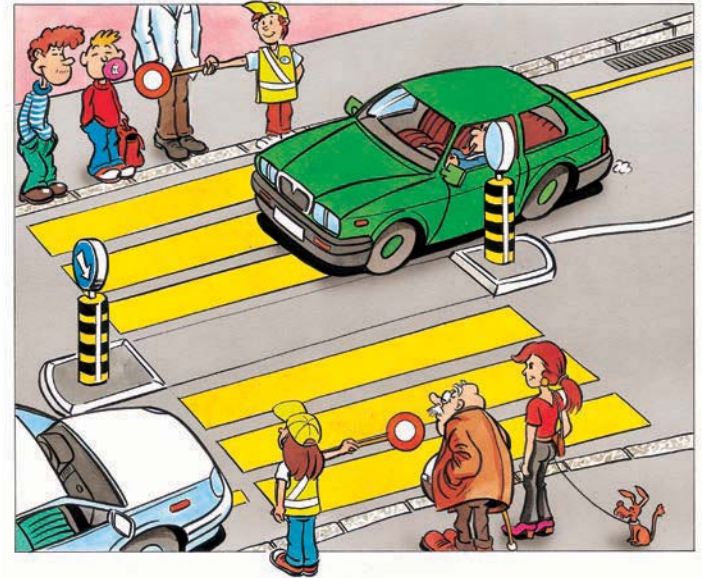
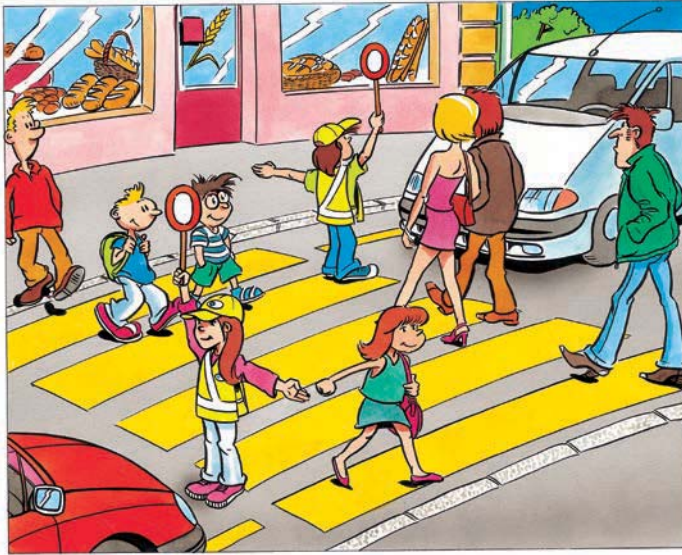
- 1. N'exerce ta fonction qu'à l'endroit précis désigné par le policier!*
- 2. Garde toujours ton calme!  
Tes camarades doivent pouvoir compter sur toi.*
- 3. Ne te laisse pas distraire par les autres et concentre-toi sur ton travail!*
- 4. Respecte scrupuleusement l'horaire de travail qui t'est assigné par le responsable du service, à l'entrée et à la sortie des classes!*



5. Place-toi sur le bord du trottoir, à gauche devant le passage pour piétons, et retiens tes camarades à l'aide de la palette, que tu tiens dans la main droite!



6. Sur le trottoir, regarde le trafic et lève la palette dès que la circulation le permet et que tu es sûr que ton camarade de patrouille t'a bien compris! La palette levée signifie aux conducteurs qu'ils doivent s'arrêter avant le passage pour piétons.



7. La palette levée, rends-toi au milieu de la chaussée, dès que ton camarade de patrouille de l'autre côté de la rue et toi êtes sûrs que les véhicules vont bien s'arrêter. Regarde en direction du trafic!  
Tes camarades peuvent maintenant traverser la rue.

8. Ne retiens pas les véhicules plus longtemps que nécessaire! Dès que tous les piétons ont traversé la rue, les patrouilleurs scolaires peuvent regagner le bord du trottoir.

9. Sur un passage pour piétons pourvu d'un îlot, il faut observer les mêmes règles de comportement que dans une rue sans îlot! En présence de conditions de circulation particulières, le policier t'expliquera exactement comment tu dois te comporter.

## Tu es assuré

*Tu es assuré pour ton activité de patrouilleur scolaire. Le Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) a conclu une assurance accidents et responsabilité civile pour patrouilleurs scolaires.*

## Ton équipement

*Par ton équipement, tu te distingues de tes camarades. Pour tous les usagers de la route, tu es donc bien reconnaissable en tant que patrouilleur scolaire.*

*En règle générale, ton équipement est composé des éléments suivants:*

- un surtout jaune,
- une casquette jaune,
- une palette réfléchissante ayant la forme et l'aspect du signal «Interdiction générale de circuler dans les deux sens».

*Il se peut également que tu reçoives un manteau de pluie jaune et un chapeau de la même couleur pour les interventions par mauvais temps. De nuit ou lorsque les conditions atmosphériques l'exigent (p. ex. brouillard), tu devras peut-être utiliser, au lieu de la palette, un bâton lumineux spécial ou une palette lumineuse rouge.*



*Ton équipement t'est prêt. Il va de soi que tu en prendras le plus grand soin.*

*Pendant ton activité de patrouilleur scolaire tu dois toujours porter ton équipement. L'instructeur de la police te dira si tu dois ou non porter la casquette. Il est important que les deux patrouilleurs scolaires postés à un passage pour piétons soient équipés de la même façon.*

# Informations à l'attention des patrouilleurs scolaires adultes

## Bases légales de l'activité de patrouilleur scolaire

L'activité des patrouilleurs scolaires est réglementée dans l'ordonnance sur la signalisation routière.

Art. 67, 3<sup>e</sup> al.:

*Pour faire régler la circulation par des patrouilleurs scolaires, par le personnel d'une entreprise ou par des cadets, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la police cantonale de la route. Celle-ci donne les ordres nécessaires; elle peut déléguer sa compétence aux autorités locales de police.*

Art. 67, 1<sup>er</sup> al.:

*Les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signes et instructions donnés:*

*c. Par les patrouilleurs scolaires, le personnel des entreprises et les cadets chargés de régler la circulation lorsqu'ils portent les insignes de leur fonction.*

Art. 66, 5<sup>e</sup> al.:

*L'arrêt peut être ordonné en outre:*

*a. Par les patrouilleurs scolaires, le personnel des entreprises et les cadets chargés de régler la circulation, au moyen d'une palette réfléchissante ayant la forme et*

*l'aspect du signal «Interdiction générale de circuler dans les deux sens» (2.01) et, de nuit ou lorsque les conditions atmosphériques l'exigent, au moyen d'un bâton lumineux rouge ou d'une palette lumineuse rouge.*

## Le rôle de la police

La police cantonale ou municipale

- donne l'autorisation de faire régler la circulation par des patrouilleurs scolaires,



- assure la formation des patrouilleurs scolaires (enfants et adultes) et les assiste dans l'exercice de leur fonction,
- fournit en règle générale l'équipement (surtout jaune, palette, etc.),
- surveille l'activité des patrouilleurs scolaires (enfants et adultes) ainsi que le comportement des autres usagers de la route,
- communique les noms des patrouilleurs scolaires au bpa, qui tient le registre pour les assurances accidents et responsabilité civile.

## **10 Règles de comportement des patrouilleurs scolaires**

### *Les patrouilleurs scolaires*

- s'en tiennent strictement aux instructions de la police,
- se trouvent ponctuellement à l'endroit indiqué avant le début de l'école et à la fin des cours, car les parents comptent sur leur fiabilité,
- portent l'équipement qui leur a été remis et en prennent soin,
- tiennent toujours compte de la distance d'arrêt des véhicules et évitent de stoper les véhicules lourds (camions, bus, etc.),
- ne se laissent pas distraire et se concentrent sur leur tâche,
- donnent des signes clairs et précis,
- s'efforcent d'établir un dialogue amical avec les enfants et contribuent ainsi à l'éducation routière (p. ex. attendre au bord du trottoir, ne pas courir),
- incitent également les adultes à adopter un comportement exemplaire,
- prennent contact avec la police compétente en cas de problèmes,
- se conduisent de manière exemplaire dans la circulation aussi en dehors de leur activité.



## Sécurité routière

©

Touring Club Suisse  
Sécurité routière  
1214 Vernier/Genève

[www.tcs.ch/securite-routiere](http://www.tcs.ch/securite-routiere)  
E-mail: [sro@tcs.ch](mailto:sro@tcs.ch)

[www.facebook.com/tcs.ch](https://www.facebook.com/tcs.ch)  
[www.twitter.com/tcs\\_suisse](https://www.twitter.com/tcs_suisse)  
[www.youtube.com/tcs](https://www.youtube.com/tcs)

Edition 2015

Fonds für Verkehrssicherheit  
Fonds de sécurité routière  
Fondo di sicurezza stradale

